



Vente d'une maison lorsque le conjoint survivant ne l'occupe plus

Par **gelaser**, le 22/10/2010 à 15:15

Bonjour, rnma mère, veuve depuis 30 ans environ, habitais la maison familiale jusqu'en septembre. rnPour des problèmes de mobilité, elle a été admise en maison de retraite et n'occupera donc plus jamais cette maison. rnDans ces conditions et avec son accord, est-il possible de vendre cette maison? rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le 22/10/2010 à 15:24

bonjour, rnnil vaut mieux la vendre pour qu'elle puisse avoir les aides sociales pour payer sa maison de retraiternrnpour tout savoir sur le compromis de vente: rnhttp://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

Par **amajuris**, le 22/10/2010 à 15:57

bjr, rnsi c'est un bien propre de votre mère elle peut la vendre. rnsi c'est une maison appartenant à la communauté ses enfants en ont hérité partiellement au décès de son mari, il faut donc leur accord pour vendre. rncdt